

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VILLAINES LA GONAIIS

Séance du 15 Septembre 2020

L'an deux mil vingt et le quinze septembre à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de M. ODEAU, Maire.

Présents : Mmes Peugnet, Bontemps, Gressette, Lepron, Breteau,

Mrs Brinon, Mallet, Vadé, Rioux, Bigot, Rocton

Absents avec procuration : Mmes Germond, Bray, Launay.

Excusés : /

Mme Lepron a été nommée secrétaire.

DEVIS TRAÇAGE SUITE A REFECTION DE LA VOIRIE.

Monsieur le Maire rappelle les différents travaux de réfection de voirie réalisés sur la commune et la nécessité de refaire le marquage au sol.

L'entreprise « Traçage service » est sollicitée pour présenter un devis, ce dernier s'élève à 680 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal charge Monsieur le Maire de la signature du devis et de l'exécution des travaux.

RESILIATION DES CONTRATS D'ASSURANCES

Monsieur le Maire rappelle que la commune a adhéré au groupement de commandes « assistance à maîtrise d'ouvrage et marché d'assurance » proposé par la communauté de communes de l'Huisne Sarthoise, délibération du 10 juillet 2020. Afin de lancer la consultation, il convient de résilier tous nos contrats d'assurances à échéance, le 31 décembre 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à résilier les contrats d'assurance et à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

ADHESION A POLLENIZ

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal du courrier de l'association POLLENIZ proposant une adhésion annuelle. POLLENIZ, auparavant FDGDON intervient dans la lutte contre le ragondin et le rat musqué. Le coût de l'adhésion est calculé de la façon suivante : nombre d'hectares x 0.088 €.

Pour l'année 2020, le coût s'élève à 90,99 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide d'adhérer à l'association POLLENIZ,
- Autorise le Maire à signer le devis et à effectuer les démarches nécessaires.

OPÉRATION RÉGIONALE « UNE NAISSANCE, UN ARBRE »

Le Maire expose :

Dans le cadre de la Stratégie régionale pour la Biodiversité, la Région des Pays de la Loire a décidé de lancer une nouvelle opération « Une naissance, un arbre ».

Les communes volontaires doivent se porter candidates et s'engager à planter un arbre sur leur territoire pour chaque naissance enregistrée au registre d'Etat Civil à compter de l'année 2019. La Région interviendra à hauteur de 15 € par arbre planté.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de s'inscrire au dispositif « Une naissance, un arbre »,
- Sollicite la participation financière de la Région des Pays de La Loire,
- Charge Monsieur le Maire de déposer le dossier de demande de subvention,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et toutes pièces relatives à cette opération.

OPÉRATION OCTOBRE ROSE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que chaque année la commune participe à l'opération « Octobre Rose », campagne annuelle de communication destinée à sensibiliser au dépistage du cancer du sein, dont l'objectif est d'éclairer les bâtiments communaux du 1^{er} au 31 octobre, à l'aide de filtre rose fourni par la ligue contre le cancer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil souhaitent réitérer cette mobilisation.

NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la direction générale des finances publiques a arrêté la liste des membres de la commission communale des impôts directs.

Commissaires Titulaires : Bontemps Clara, Mallet Bernard, Lepron Agnès, Peugnet Pauline, Rioux Vincent, Vadé Gilles ;

Commissaires Suppléants : Germond Charlène, Launay Marie-Odile, Gressette Catherine, Brinon David, Bigot Jacky, Rocton Yannick.

Le Conseil Municipal prend acte de cette liste.

INFORMATION COVID-19

Monsieur le Maire donne lecture, aux membres du Conseil Municipal, du courrier du Préfet de Sarthe, daté du 20 août 2020 demandant le renforcement des mesures visant à enrayer la propagation de l'épidémie de Covid-19.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les locations de la salle polyvalente pour le mois de septembre 2020 ont été annulées. Au regard de la dégradation de la situation sanitaire en Sarthe, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de suspendre les locations de la salle polyvalente jusqu'à ce que la situation dans notre département s'améliore.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide suspendre temporairement les locations de la salle polyvalente.

DIVERS

- Sècheresse : dépôt des dossiers en Mairie (courrier de demande accompagné de photos)
- Chute d'un chêne près d'une habitation, à l'entrée de la commune - Route de la Ferté
- Construction d'un hangar agricole, Route de la Ferté
- Journées Européennes du Patrimoine les 19 et 20 Septembre 2020

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30
Approbation de la séance du 15 septembre 2020 ; le Maire Michel ODEAU